



Salarié de puis 5 mois , aurai je demandé la nationalité

Par **massil**, le **15/08/2009 à 18:56**

Bonjour, je suis salarié dans le bâtiment de puis 5 mois en France, je souhaite avoir des renseignements concernant la façon de prendre une nationalité. Y a-t-il une loi qui raisonne dans ce sens. Merci pour votre réponse.

Par **anais16**, le **18/08/2009 à 11:02**

Bonjour, pour demander la naturalisation, il faut se référer au code civil. Conditions: 5 ans de présence en France en situation régulière, ressources stables, effectives et suffisantes: comptez un CDI à temps plein, depuis au moins 12 mois et payé au moins au smic.